

ANNEE 1962 | N° 265 /PR/MAC/CAB.  
 -----

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant constitution de la République du Dahomey ;
- VU le Décret n° 62/PR-CAB du 13 Février 1962 portant désignation des Membres du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 111/PR-CAB du 15 Avril 1961 fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU la Loi n° 59-I6/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
- VU le Décret n° 288/PCM-MAP-EL du 14 Octobre 1960 nommant Mr. AKONDE Charles, Docteur Vétérinaire, Directeur-Adjoint du Service de l'Elevage et des Industries Animales ;
- SUR la proposition du Ministre de l'Agriculture & de la Coopération ;
- LE Conseil des Ministres entendu ;

Δ) E C R E T E :  
 -----

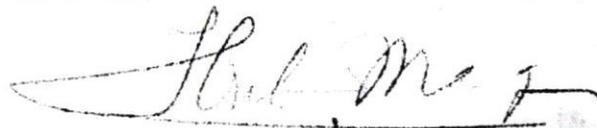
ARTICLE 1er.- Mr. AKONDE Charles, Docteur-Vétérinaire, est nommé Directeur du Service de l'Elevage et des Industries Animales pour compter du 19 Juin 1962 en remplacement de Mr. DOUHET Marc, Vétérinaire Inspecteur en Chef titulaire d'un congé administratif.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Dahomey ./.-

AMPLIATIONS :

Présidence	....	15
Vice-Présidence		2
M.A.C.	.....	2
Tous Ministres		13
Trésor	.....	2
C.F.	.....	2
S.G.G.	.....	2
J.O.R.D.	.....	1
Elevage	.....	1
D.E.T.	.....	2
Intéressé	.....	1

PORTO-NOVO, le 21 JUIIN 1962  
 LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

  
 Hubert M A G A.-

Par le Président de la Rébli-  
 que  
 P.le Ministre de l'Agriculture et de  
 la Coopération Absent,  
 Le MINISTRE de la SANTE PUBLIQUE et de  
 la POPULATION CHARGE de l'INTERIM,

